

arrêtés par une bande de païens, furent liés d'une façon si cruelle, que les cordes pénétraient dans les chairs : mais en dépit de leurs tourments, ils furent constants à souffrir pour la foi et ils disaient à leurs persécuteurs : " Nous voulons être fidèles à notre religion et sauver nos âmes. " Ceux-ci voyant qu'ils ne parvenaient pas à les faire abjurer, furent obligés de les remettre en liberté. Quant au P. Ugo, ils l'entraînèrent hors de la maison et l'accablèrent sous une grêle de pierres. Après avoir essayé de lui rompre les jambes, ils prirent la fuite, en le laissant pour mort et baigné dans son sang. Transporté chez le mandarin, il reçut les soins d'un médecin qui le rappela à lui et parvint à mettre ses jours hors de danger, malgré les graves blessures qu'il avait reçues à la tête et par tout le corps.

Circulaire du Rme P. General. — Le Rme P. Général vient d'envoyer dans toutes les provinces de l'Ordre une lettre encyclique, dans laquelle il ordonne des prières à l'occasion du Jubilé du Souverain Pontife. A partir du 29 Novembre jusqu'au 18 Février, ces prières seront récitées chaque jour après la messe Conventuelle, ou après Vêpres, dans tous les couvents de religieux et religieuses soumis à sa juridiction. Le 18 Février, ou le dimanche suivant, une messe sera célébrée à l'intention du Souverain Pontife dans toutes les églises de l'Ordre, les religieux non prêtres et les religieuses feront la sainte communion et le soir, après avoir chanté le *Te Deum*, on donnera la bénédiction du T. S. Sacrement. Que le Seigneur écoute nos prières et nous conserve encore longtemps un si grand Pontife !

FR. BONAVENTURE DE ROUEAUX.

